

Challenge « Territoires d'industrie 4.0 : anticiper les compétences de demain »

I. CONTEXTE

La numérisation des outils de production, et plus globalement la transition vers de nouveaux processus de production (dite « industrie du futur »), est un levier important de croissance et de compétitivité pour l'industrie française, vecteur d'activité et d'emplois sur le long terme.

Cette transition numérique est une opportunité de montée en compétences importante et de transformation radicale des métiers industriels. Les industriels éprouvent de plus en plus de difficultés à recruter et intégrer ces compétences nouvelles. A ce jour, 70 000 emplois industriels ne sont pas pourvus dans l'industrie et un industriel sur deux prévoit des difficultés de recrutement dans les mois à venir. L'enjeu de recrutement, articulé notamment autour des sujets de formation et de développement des compétences au niveau local, est donc essentiel pour le rebond industriel des territoires et la sortie de crise et pour reprendre le virage de l'industrie.

Dans le cadre du programme Territoires d'industrie, le Gouvernement, la Banque des Territoires poursuivent leur mobilisation et lancent un challenge « Territoires d'industrie 4.0 : anticiper les compétences de demain » visant à appuyer la concrétisation de 20 projets autour de l'industrie du futur dans les territoires. **Ce soutien pourra prendre la forme de cofinancement d'ingénierie, d'amorçage et de financement d'investissements immatériels et matériels.**

Ce challenge se déploie pour compléter l'offre de soutien aux compétences industrielles mise en place dans le cadre du programme Territoires d'industrie (notamment l'AMI Ecoles de production et l'enveloppe projets collectifs). Il s'inscrit également dans la stratégie du gouvernement de soutien à la nouvelle filière Solutions Industrie du Futur (S-I-F).

II. OBJECTIF

Le programme Territoires d'industrie veut poursuivre son soutien au développement des compétences de l'industrie du futur dans les territoires pour répondre aux nouveaux besoins de main d'œuvre industrielle qualifiée et à soutenir le développement de nouvelles compétences transverses.

Ce challenge vise à accélérer les investissements immatériels et matériels dans les compétences en aidant à la modernisation des plateaux techniques 4.0, des équipements pédagogiques innovants et à la création de nouvelles formations aux futurs métiers industriels.

Ces centres de formation auront pour but notamment :

- de diffuser et démontrer les opportunités que permet l'industrie du futur
- de faciliter le partage d'information et les retours d'expériences d'industriels sur l'application de technologies numériques dans leur processus
- d'accompagner les entreprises dans leur transition numérique vers l'industrie 4.0, notamment en mettant à disposition des plateaux techniques et équipements 4.0 et des briques technologiques innovantes, modulables et mutualisées
- de former différents publics (jeunes, demandeurs d'emplois, salariés, entrepreneurs...) aux nouvelles compétences de l'industrie du futur, en développant et dispensant de nouvelles formations qualifiantes et certifiantes.

L'objectif est de soutenir la concrétisation d'environ 20 projets de formation innovants et répondants à des besoins de formation sur l'industrie du futur bien identifiés sur un territoire.

III. L'OFFRE DU CHALLENGE

Le challenge « Territoires d'industrie 4.0 : anticiper les compétences de demain » **offrira aux lauréats un accompagnement « sur-mesure »** de l'Etat et de la Banque des Territoires, tout au long de leur projet. Cet accompagnement s'orientera autour de trois axes centraux pour accélérer la réalisation des projets :

- **L'ingénierie en amont du projet** : la Banque des Territoires accompagnera 20 projets sélectionnés jusqu'à 50 000 € en cofinancement afin de réaliser les études amont permettant de développer le projet. Ces études amont permettent notamment d'établir le modèle économique, et définir l'architecture pédagogique des parcours de formation qui seront envisagés. Le coût de ces études et les autres sources de cofinancement devront être identifiés.
- Le financement de plusieurs étapes de la vie du projet via trois dispositifs complémentaires :
 - Pour permettre au centre de formation de se doter des outils nécessaires pour travailler dans des conditions industrielles professionnelles, une **aide au financement d'investissements** immatériels et matériels à forte dimension industrielle (liés à des plateaux techniques 4.0) pourra être accordée. Le taux de subvention maximum sur les investissements industriels sera de 50%, dans une limite de 800 000 € d'aide.

Challenge « Territoires d'industrie 4.0 : anticiper les compétences de demain »

Cette subvention sera engagée via le Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires issu de France Relance. Après avoir mobilisé une enveloppe de 6,5 M€ pour 13 premiers projets, l'Etat mobilisera une enveloppe complémentaire de 10 M€.

- Pour les projets n'ayant pas trouvé leur modèle économique à court-terme : **financement en amorçage des projets**, les premiers investissements immatériels et le besoin en fonds de roulement sur les premières années d'activité. Une subvention d'amorçage d'un montant maximum de 100 000 € pourra être octroyée par la Banque des Territoires à la structure porteuse.
- Pour les projets présentant un modèle économique viable, la Banque des territoires accompagne en investissements immatériels directs **en fonds propres ou quasi-fonds propres**, et auprès d'autres financeurs, des projets pour un montant minimum de 200 000€ et à hauteur de 50% maximum du besoin d'investissement.

En complément, la Banque des Territoires met à disposition son outil Dataviz Territoires d'industrie afin d'aider à mieux qualifier et quantifier les besoins et les métiers industriels en tension dans les territoires. Les données peuvent ainsi être utilisées dans le cadre des candidatures.

IV. LES CRITERES D'ELIGIBILITE ET DE SELECTION

La structure porteuse éligible

Est éligible pour candidater **tout porteur d'un projet de centre de formation aux métiers et techniques industriels pouvant ouvrir pour la rentrée 2022 ou la rentrée 2023**. Sont donc éligibles par exemple, un industriel ou un réseau d'industriels, une structure privée (SAS, SA, Association, SCIC), une CCI, un organisme de formation une fédération ou une de ses branches, un établissement public de formation (université, lycée...), un CFA.

Le besoin de formation sur le territoire

L'offre de formation accompagnée doit permettre de répondre aux enjeux de formation et de développement des compétences en lien avec l'industrie 4.0 d'un territoire. Les problématiques locales de compétences devront donc être clairement identifiées. Cette cartographie des besoins en compétences peut notamment être menée au cours d'une GPECT (gestion prévisionnelle territoriale des emplois et compétences).

Seront particulièrement considérés les projets de formation répondant aux enjeux de territoires qui ont développé une stratégie industrielle marquée par une volonté de transition numérique ou écologique forte, ou encore de développement de nouvelles filières d'avenir (ex : recyclage, vélo, pharmaceutique...).

Les offres de formation et d'accompagnement proposées

Les offres de formation aux compétences industrielles seront innovantes et rapidement déployables sur les territoires. La structure de formation pourra notamment permettre :

- De répondre aux besoins de reconversions professionnelles d'une industrie
- Aux industriels de gagner en compétitivité grâce à l'innovation ou à l'appui des technologies immersives (réalité augmentée, réalité virtuelle, etc.)
- D'accompagner les nouveaux métiers en lien avec la transformation et la transition écologique et numérique
- D'adapter l'apprentissage des métiers industriels à travers de nouveaux modes de formation (ex : réalité virtuelle, apprentissage à distance...)

Ces formations pourront être dispensées dans des centres fixes, des plateaux mobiles de formation ou encore sous des formats hybrides (plateforme de formation numérique éligibles). Ces formations, initiales et continues, seront ouvertes à une grande variété de publics.

Au-delà des seules offres de formation, ces centres auront également pour but de diffuser les opportunités et bonnes pratiques de l'industrie du futur et d'accompagner les PME et ETI dans leur transition numérique. Cela pourra passer par des actions de :

- Mise en relation et de retours d'expériences entre industriels du territoire
- Transfert de technologie et de compétences en mettant par exemple à disposition des industriels des équipements de test et de prototypage mutualisés

V. LES DEPENSES PRESENTEES

Le soutien en ingénierie vise à cofinancer des études amont jusqu'à 50k€ (types d'études : consolidation BP/étude de marché, faisabilité immobilière, ingénierie pédagogique...).

Les subventions d'investissements visent à financer principalement des actifs immatériels et matériels permettant la mise en œuvre de nouvelles technologies pédagogiques comme par exemple :

- des matériels et logiciels d'apprentissage à distance, des jumeaux virtuels
- des logiciels utilisés pour des opérations de conception, de fabrication, de transformation ou de maintenance
- des équipements de réalité augmentée et de réalité virtuelle utilisés pour des opérations de conception, de fabrication, de transformation ou de maintenance
- des logiciels ou équipements dont l'usage recourt, en tout ou partie, à de l'intelligence artificielle et utilisés pour des opérations de conception, de fabrication ou de transformation ainsi que pour toutes opérations de maintenance et d'optimisation de la production.
- Les machines et équipements nécessaires pour un plateau technique 4.0 de formation : machines 5 axes, tour numérique, cobots, lignes modulaires, ateliers flexibles
- Des équipements et infrastructures informatiques en particulier des serveurs cloud.

VI. DOSSIERS DE CANDIDATURE

Pour des besoins en ingénierie, en subvention d'amorçage et en investissement (fonds propres ou quasi fonds propres), les dossiers sont à déposer sur la plateforme de la Banque des Territoires <https://www.banquedesterritoires.fr/appel-manifestation-dinteret-territoires-dindustrie-4-0-anticiper-les-competences-de-demain> .

Pour les besoins de subventions en investissement, les dossiers sont à déposer sur la plateforme régionale Démarches simplifiées du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires opéré par Bpifrance (lien de dépôt à demander à vos contacts préfecture de région et conseil régional : http://images.entreprise.com-bpifrance.fr/Web/BPIFranceFinancement/%7Bc415e911-13ac-485f-911c-a778676865b6%7D_Contacts_r%c3%a9gion_2021.pdf).

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 mars 2022.

Ils seront traités et instruits de façon partenariale par la Délégation aux territoires d'industrie, la Banque des Territoires et Bpifrance en fonction des critères d'éligibilité et de sélection précédemment détaillés, et sur la base d'un avis préfecture de région/conseil régional.

Annexe : Exemples de projets formation sur la thématique industrie 4.0 déjà soutenus

Lycée Pierre Forest

Maubeuge (59) – Territoire d'Industrie Cambrasis-Douaisis-Valenciennois

Le lycée polyvalent Pierre Forest accueille mille trois cents apprenants et dispense des formations dans les filières générales, technologiques et professionnelles. Il entretient de nombreux partenariats, aussi bien avec des acteurs locaux académiques qu'économiques.

L'entreprise prévoit le développement d'une plateforme « industrie du futur » au sein l'établissement qui sera un incubateur et un lieu de rencontres sur la thématique du numérique. Ce projet permettra aux apprenants désireux de se former vers les métiers du numérique et de la robotique. La plateforme sera également aux services des industriels pour leur recherche et développement. En outre, il facilitera la mise en place de partenariats et la collaboration entre les différents acteurs socio-économiques et académiques du territoire.

Campus de formation excellence industrie 4.0 de Beaurepaire

Beaurepaire (38) – Territoire d'industrie de Vienne-Condrieu

Le Pôle Formation Isère est le 1er centre de formation aux métiers de l'industrie en Isère. Il emploie 120 personnes, forme 900 alternants par an et 3 000 salariés en formation continue.

Le Pôle formation Isère propose des formations au service du recrutement de nouvelles compétences pour renforcer la compétitivité de l'industrie. Il compte deux sites principaux, un à Moirans avec des formations du Bac pro au diplôme d'ingénieur et un site à Beaurepaire pour les niveaux CAP et BAC Pro dans les domaines industriels tels que la chaudronnerie, le soudage, l'usinage, l'électrotechnique et la maintenance industrielle. Ce projet « Campus d'excellence industrie 4.0 » porté par le Pôle Formation Isère – site de Beaurepaire - s'inscrit au cœur du développement du territoire industriel rural entre Bièvre et Rhône. Le projet a un triple objectif développer des formations post Bac (BTS), faire de l'internat un internat d'excellence, et enfin développer des formations continues et des qualifications professionnelles pour accompagner et accélérer la transformation numérique des PME/ETI du territoire.

CFAI Champagne-Ardenne

Charleville-Mézières (08) – Nord Est Ardenne

Acteur clé de la formation industrielle régionale, le CFAI Champagne Ardennes dispose d'un plateau technique de 25 000 m² sur quatre sites. Son projet de développement (2 M€) porte sur la fabrication additive et l'investissement dans de nouvelles technologies de la métallurgie. Le CFAI pourra mettre à disposition des entreprises des moyens complémentaires pour tester les nouvelles technologies de fabrication additive. Cette plateforme a pour vocation une montée en compétences des entreprises pour les faire évoluer vers l'industrie du futur.